



## COMMUNIQUE DE PRESSE

**La CEDEAO face à ses responsabilités : l'arbitraire infligé au peuple togolais ne doit pas devenir la règle !**

**Paris, le 26 août 2020**

Le 6 août 2020, deux événements majeurs qui ont marqué l'actualité politique en Afrique de l'Ouest risquent de consacrer le retour à la présidence à vie dans la sous-région. D'une part, le président ivoirien Alassane Ouattara a annoncé sa décision de concourir à un troisième mandat. De l'autre, le parti au pouvoir en Guinée a désigné le président Alpha Condé comme candidat pour un troisième mandat.

Jusqu'à présent, la limitation des mandats présidentiels est une règle commune en Afrique de l'Ouest. En effet, les Constitutions de tous les états membres de la CEDEAO, prévoient la limitation à deux du nombre de mandats présidentiels. Seul le Togo faisait exception jusque récemment, ce qui a motivé en 2017 un soulèvement populaire contre le clan Gnassingbé au pouvoir depuis 53 ans.

En effet en août 2017, le peuple togolais était descendu dans les rues pour réclamer le retour de la constitution de 1992. Pour rappel, cette constitution plébiscitée à 97% par référendum en 1992 fut modifiée de manière unilatérale le 31 décembre 2002 par un parlement monocolore qui a supprimé la limitation du nombre de mandats.

Face à l'élan révolutionnaire national qui a déstabilisé le régime togolais en 2017, la CEDEAO, à la demande du pouvoir togolais, a réuni les protagonistes de la crise afin d'aider à trouver une issue négociée. Le dialogue initié par les facilitateurs de la CEDEAO, dont le président guinéen Alpha Condé, a abouti à une feuille de route qui n'a pas pris en compte la demande simple et explicite du peuple togolais du retour à la constitution de 1992.

Aussi, l'avis de l'expert constitutionnaliste mandaté par la CEDEAO fut écarté par le pouvoir togolais au profit d'une modification consacrant la remise à zéro des mandats effectués par Faure Gnassingbé offrant à ce dernier la possibilité de se représenter pour un 4<sup>ème</sup> puis un 5<sup>ème</sup> mandat, sans aucune garantie qu'il accepte de quitter le pouvoir après ces mandats usurpés.

La CEDEAO a avalisé ce coup de force contraire à ses propres principes mais surtout contribué à berner le peuple togolais. Au vu des derniers événements en Côte d'Ivoire et en Guinée, on comprend mieux les raisons de la complaisance des chefs d'états guinéen et ivoirien dans la gestion de cette crise togolaise.

Aujourd'hui les velléités de ces derniers de briguer aussi un troisième mandat constituent non seulement une violation des Constitutions de leurs pays respectifs mais également du protocole additionnel de la CEDEAO sur la bonne gouvernance et la démocratie signé en 2001 à Dakar. Ces postures sonnent le glas de l'élan démocratique et de l'alternance politique en Afrique avec un nivellement par le bas sur les mauvaises pratiques du dernier de la classe.

Synergie-Togo condamne ces tentatives de coups de force institutionnels et appelle la CEDEAO à prendre ses responsabilités en appliquant d'urgence ses textes dans ces deux pays.

Synergie-Togo demande aux présidents Ouattara et Condé de surseoir à leur projet de 3<sup>ème</sup> mandat pour le bien de l'Afrique en général et de leur peuple en particulier.

Afin que l'arbitraire imposée au peuple togolais ne devienne la règle, Synergie-Togo soutient les peuples ivoirien et guinéen dans leur combat et appelle la jeunesse africaine à faire bloc derrière eux.

Pour Synergie Togo,  
Le Président, Alfred Kossi Attipoe

*Association sans but lucratif créée à Paris en 2008, Synergie-Togo a pour objectif de contribuer au développement économique, social et culturel du Togo. L'association a pour mission de sensibiliser les membres de la diaspora togolaise quant à leurs responsabilités vis-à-vis de leur pays d'origine. Elle sert également de cadre de réflexion et d'actions mobilisant les compétences et expériences diverses en vue de la promotion des valeurs de solidarité, de démocratie et des droits humains.*